Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_027-DE

Délibération n° 2026.027

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_027-DE

Fougères Agglomération **2026.027**

2026.027 - Administration Générale - Ressources Humaines - Conservatoire de musique - Vacation archiviste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2321-2,
Vu le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L.2121-6, L.212-6-1 et R.212-1 à -4,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.2121-2-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération du Conseil d'Agglomération n°2024.240 du 2 décembre 2024,
Vu la demande du service, en date du 3 décembre 2025,

Considérant l'intérêt de réaliser le classement des archives du Conservatoire de musique, dans le cadre du programme de travaux à réaliser au bâtiment des Urbanistes,

Par délibération précitée du 2 décembre 2024, le Conseil d'Agglomération avait approuvé une vacation d'une durée de 20 jours ouvrés au Conservatoire de musique, pour le classement des archives de ce dernier avant travaux, représentant environ 30 mètres linéaires.

Cette vacation a eu lieu en novembre 2025. Cependant, à son issue, l'archiviste vacataire n'avait pas pu clore sa mission, la cotation et le conditionnement n'étant pas achevés. Elle a en effet manqué de temps, compte tenu du contexte particulier dans lequel se trouve le Conservatoire.

Aussi, a-t-elle suggéré, dans son rapport de mission adressé aux Archives Départementales, une prolongation de son intervention à hauteur d'une semaine. En réponse, les Archives Départementales ont estimé que cette suggestion était justifiée.

Le Conservatoire a donc sollicité une intervention supplémentaire d'une semaine de la part de l'archiviste vacataire.

Cette mission s'inscrivant dans le cadre d'une vacation, il convient de fixer la rémunération afférente. Suivant les recommandations de la Direction des archives départementales et comme précédemment, il est ainsi proposé de fixer ladite rémunération sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe – 1er échelon (indice brut : 446 / indice majoré : 397), ce à quoi correspond, à titre d'illustration, une rémunération brute mensuelle de l'ordre de 1955 € bruts, soit un coût total employeur mensuel d'environ 2800 €.

Cette mission de cinq jours ouvrés devrait intervenir dès février 2026.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de la vacation précitée, ainsi que ses conditions de rémunération afférentes ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines à signer tout document relatif à cette vacation.
-

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU